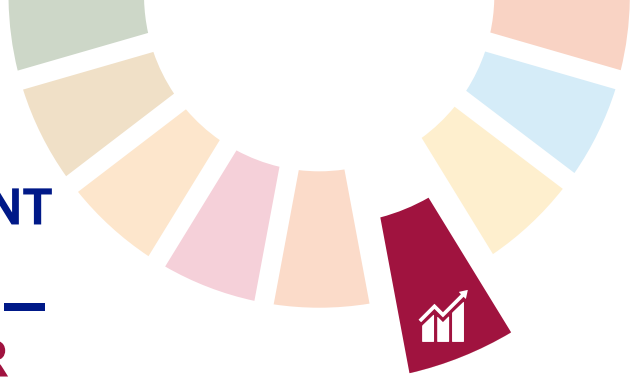




Organisation
internationale
du Travail

**LE TRAVAIL
DÉCENT ET LE
PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
À L'HORIZON
2030**





LE TRAVAIL DÉCENT N'EST PAS QU'UN SIMPLE OBJECTIF — C'EST UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Davantage de personnes occupant un emploi décent, c'est une croissance économique plus forte et plus inclusive. Plus de croissance, c'est plus de ressources pour créer des emplois décents. C'est une équation simple mais elle a été largement négligée dans l'élaboration des politiques à l'échelle internationale, avant comme après la crise financière de 2008. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons une occasion, à l'échelle d'une génération, de faire bouger les choses et d'améliorer la vie de milliards de personnes.

Le travail décent apporte aux individus et à leurs familles de l'argent, qu'ils peuvent dépenser dans l'économie locale. Leur pouvoir d'achat alimente la croissance et la création d'entreprises durables, de petites entreprises surtout, qui sont à leur tour capables d'embaucher et d'améliorer la rémunération et la situation des travailleurs. Il accroît les recettes fiscales des Etats qui peuvent financer des mesures sociales pour protéger celles et ceux qui ne trouvent pas de travail ou qui ne peuvent pas travailler.

Promouvoir l'emploi et l'entreprise, garantir les droits au travail, étendre la protection sociale et encourager le dialogue social, ce sont les quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT, l'égalité hommes-femmes étant une thématique transversale. Ils sont indispensables pour faire avancer le programme de développement durable dans son intégralité.

Le travail décent pour tous réduit les inégalités et accroît la résistance. Les politiques élaborées grâce au dialogue social aident les personnes et les populations à faire face aux effets du changement climatique tout en facilitant la transition vers une économie plus durable. Et, surtout, la dignité, l'espoir et le sens de la justice sociale liés au fait d'avoir un emploi décent contribuent à construire et à préserver la paix sociale.

Il n'est pas étonnant que les individus aient placé le travail décent en tête de leurs priorités lors des consultations mondiales sur le Programme à l'horizon 2030.

Comme l'a dit le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, les objectifs de 2030 «répondent aux aspirations de toute l'humanité de pouvoir vivre une vie décente, sans pauvreté, ni faim ni inégalités, où tout le monde – hommes, femmes, garçons et filles – puisse développer pleinement son potentiel. Ils nous engagent tous à être des citoyens du monde responsables, soucieux des plus démunis, et à agir pour le climat et les écosystèmes de notre planète dont toute vie dépend.»

Nous ne pouvons pas minimiser les problèmes à venir pour le monde du travail. Le chômage mondial demeure au niveau inacceptable d'environ 200 millions de personnes, tandis que des centaines de millions d'autres sont toujours des travailleurs pauvres. En outre, notre façon de travailler, en raison de l'évolution technologique, environnementale et démographique, va connaître de profondes transformations au cours des quinze prochaines années.

Mais nous pourrions concrétiser la vision de développement durable que véhicule ce programme de transformation à l'horizon 2030 si nous nous rassemblons au sein d'un partenariat mondial unissant gouvernements, entreprises et syndicats, organisations multilatérales, société civile et gens comme vous et moi. Chacun et chacune d'entre nous a un rôle à jouer pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.



Guy Ryder

Directeur général du BIT

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



OBJECTIF



Le Programme à l'horizon 2030 place le travail décent pour tous, et le mandat de l'OIT pour la justice sociale, au cœur des politiques pour un développement durable et une croissance partagée.

Plusieurs pays ont retrouvé, ou préservé, la croissance depuis la crise financière de 2008. Mais trop souvent cette croissance n'a pas créé d'emplois. Nos économies vont mieux, mais les gens ne voient pas de nouvelles perspectives de travail décent. Cela n'est pas tenable.

Plus de 600 millions de nouveaux emplois doivent être créés d'ici à 2030, ne serait-ce que pour rester en phase avec la croissance de la population en âge de travailler. Cela représente environ 40 millions d'emplois par an.

Nous devons aussi améliorer la situation des 780 millions de femmes et d'hommes qui travaillent, mais ne gagnent pas suffisamment pour se hisser eux et leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour.

En plaçant la création d'emplois au cœur de l'élaboration de politiques économiques et des plans de développement, nous ne verrons pas seulement se multiplier les possibilités de travail décent mais aussi naître une croissance plus soutenue, partagée, qui favorise la réduction de la pauvreté.

Parmi les pays en développement et émergents, ceux qui ont le plus investi dans des emplois de qualité dès le début des années 2000 ont connu une croissance de près d'un point de pourcentage plus rapide chaque année depuis 2007 et ont enregistré de plus faibles inégalités de revenu.

La croissance économique centrée sur l'emploi crée un cercle vertueux qui est bon pour l'économie comme pour la population et qui favorise le développement durable.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



© Banque mondiale



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

- 8.1** Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.
- 8.2** Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- 8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.4** Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
- 8.5** D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6** D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.7** Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 8.8** Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.
- 8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
- 8.10** Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.
- 8.a** Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.
- 8.b** D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



© M. Crozet / BIT



Petites entreprises

Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont les principales créatrices d'emplois dans le monde, représentant au moins deux tiers de tous les emplois dans le monde. Elles ont aussi été les entreprises les plus durement frappées par la crise financière lorsque l'accès au crédit a été restreint. Les petites entreprises se trouvent souvent dans le secteur informel où les conditions de travail sont, dans la pratique, non réglementées.

Ce qu'il convient de faire

- Les petites entreprises auront besoin de soutien dans les prochaines années, car les marchés du travail se transforment et l'activité des entreprises se renforce. Les politiques devraient refléter la diversité des nouvelles entreprises, en matière de taille, de structure et de secteur, et y répondre.
- Il faudrait faciliter l'accès au financement et instaurer des conditions propices à l'épanouissement des entreprises. Les conditions de travail devraient être améliorées et les MPME accompagnées dans leur transition vers l'économie formelle.



© M. Crozet / BIT

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Travail décent pour tous

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Avec environ 200 millions de personnes sans emploi dans le monde, le plein emploi demeure une aspiration lointaine pour de nombreux pays. Si nous voulons faire baisser les chiffres du chômage, le plein emploi doit être fixé comme objectif pour les politiques macroéconomiques au niveau national et international.

Dans de nombreuses régions du monde, les femmes occupent souvent des emplois sous-évalués et mal rémunérés; elles n'ont pas suffisamment accès à l'éducation, à la formation et au recrutement. Elles disposent d'un pouvoir de négociation et de décision limité et doivent encore assumer la responsabilité de l'essentiel du travail de soins non rémunéré. À l'échelle mondiale, seule la moitié des femmes dans le monde appartient à la population active, contre près de 80 pour cent des hommes; elles gagnent en moyenne 23 pour cent de moins que les hommes, les mères étant les plus touchées.

Ce qu'il convient de faire

- Instaurer des politiques macroéconomiques qui favorisent la création d'emplois et soutiennent la demande et l'investissement, ainsi que des politiques fiscales, d'infrastructure ou spécifiques à des secteurs d'activité qui accroissent la productivité.
- Des politiques d'appui aux entreprises devraient être adoptées pour augmenter les flux de crédit et promouvoir l'entrepreneuriat et les petites entreprises tout en encourageant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
- Des politiques axées sur les individus qui réduisent les inégalités doivent être mises en œuvre. Il s'agit de mesures de protection sociale, de politiques salariales, du renforcement des inspections du travail, d'un taux d'activité accru pour les femmes et de la protection de la négociation collective.
- Des politiques doivent être instaurées pour aider les femmes à entrer sur le marché du travail et leur permettre de bénéficier d'une bonne protection de la maternité et de concilier vie professionnelle et vie familiale.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Emploi des jeunes

D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

À l'échelle mondiale, plus de 73 millions de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) étaient à la recherche d'un emploi en 2014. La proportion mondiale de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation atteint plus d'un sur cinq. En outre, plus d'un tiers des jeunes ayant un emploi dans le monde en développement vivaient avec moins de 2 dollars par jour en 2013.

Ceux qui quittent prématurément l'école sont ceux qui risquent le plus d'être pris au piège d'emplois dans lesquels leurs droits ne sont pas respectés, où règnent une grande insécurité et la pauvreté.

Faire l'expérience du chômage ou du sous-emploi de manière précoce laisse des séquelles qui peuvent nuire à leurs perspectives d'emploi et leur vie à long terme.

Instaurer un cercle vertueux d'éducation et de formation ainsi que de croissance économique – où la productivité est plus élevée, les emplois sont plus nombreux et de meilleure qualité – serait extrêmement bénéfique au plan social et économique.

Ce qu'il convient de faire

- Élaborer des stratégies visant à promouvoir l'emploi des jeunes qui allient une stratégie intégrée en faveur de la croissance et de la création d'emplois et des interventions ciblées, telles que l'aide à la recherche d'emploi ou des mesures de soutien aux jeunes entrepreneurs pour les aider à surmonter les obstacles spécifiques qu'ils rencontrent à leur arrivée sur le marché du travail.
- Résorber le décalage des compétences en veillant à ce que les programmes de formation répondent aux besoins du marché du travail et en introduisant une composante expérience professionnelle dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels.
- Investir dans des formes innovantes de protection sociale afin d'améliorer la sécurité du revenu pour les employé(e)s qui occupent des emplois précaires.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Mettre fin au travail des enfants et au travail forcé

Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

Quelque 168 millions d'enfants – plus de 10 pour cent des enfants dans le monde – sont contraints de travailler. Leur nombre a reculé depuis 2000, mais demeure à un niveau inacceptable.

Près de 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé dans le monde, dont plus de 11 millions de femmes et de filles. Dans leur grande majorité, les victimes sont exploitées par des particuliers ou des entreprises, générant plus de 150 milliards de profits illégaux par an.

Ce qu'il convient de faire

- Les normes internationales du travail – qui forment un cadre solide pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé – doivent être appliquées au niveau national.
- Une approche plurielle doit être adoptée pour mettre fin au travail des enfants, associant législation, accès à l'éducation pour tous les enfants, protection sociale pour les familles et politiques du marché du travail.
- Le protocole de l'OIT sur le travail forcé de 2014, qui contient des dispositions relatives à la lutte contre les formes contemporaines de l'esclavage, requiert une ratification à l'échelon national.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Sécurité et santé au travail

Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

Chaque jour, 6 400 personnes meurent des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, ce qui représente 2,3 millions de décès par an. En outre, 860 000 personnes sont blessées chaque jour à leur travail. Cela représente un coût de 2 800 milliards de dollars par an – 4 pour cent du produit intérieur brut mondial – pour les entreprises, en matière de temps de travail perdu, d'interruptions de la production, de traitement des lésions et maladies professionnelles, de réadaptation et d'indemnisation.

Ce qu'il convient de faire

- Il faut agir d'urgence pour forger une culture mondiale de prévention qui respecte le droit à un environnement de travail sûr et sain et garantisse qu'aussi bien les employeurs que les travailleurs connaissent leurs droits et obligations.
- L'application des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT au niveau national est vitale. Les groupes vulnérables, y compris les migrants, requièrent une attention particulière afin que leurs droits soient protégés et leurs conditions de travail améliorées.



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



OBJECTIF

Concrétiser notre vision

D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT a été adopté en 2009 par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à la suite de la crise financière. Il propose une série de mesures basées sur des exemples de réussite et conçues pour accélérer la création d'emplois décents et construire et préserver les systèmes de protection sociale.

Il invite les gouvernements à envisager des solutions telles que l'investissement public dans les infrastructures, les programmes d'emplois spéciaux, l'élargissement de la protection sociale et le salaire minimum.

De la même manière, la résolution de l'OIT de 2012 sur l'emploi des jeunes propose un ensemble de mesures testées et éprouvées, destinées tout spécialement à améliorer les perspectives d'emploi pour les jeunes.

La volonté est là, illustrée en particulier par les engagements pris par les pays du G20 pour donner la priorité à la création d'emplois et à la protection sociale dans les communiqués successifs du Sommet. Cependant, pour que le changement qu'ambitionne le Programme à l'horizon 2030 se produise, un partenariat mondial renforcé est nécessaire afin de fortifier la coopération internationale et accroître la cohérence politique.

La longue expérience de l'OIT des partenariats tripartites est un atout extrêmement précieux à cet égard. Depuis près d'un siècle, notre structure de gouvernance associe gouvernements, représentants du monde de l'entreprise et syndicats.

L'OIT s'appuiera sur cette structure tripartite pour veiller à ce que nos ressources soient utilisées efficacement et que nous puissions jouer un rôle déterminant dans les nouveaux partenariats qui doivent favoriser la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

LE TRAVAIL DÉCENT EST LE FONDEMENT DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME À L'HORIZON 2030. LES PAGES SUIVANTES METTENT EN ÉVIDENCE LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES SUR LESQUELS L'OIT TRAVAILLE DÉJÀ POUR FAIRE EN SORTE QUE PERSONNE NE SOIT LAISSÉ POUR COMPTE.

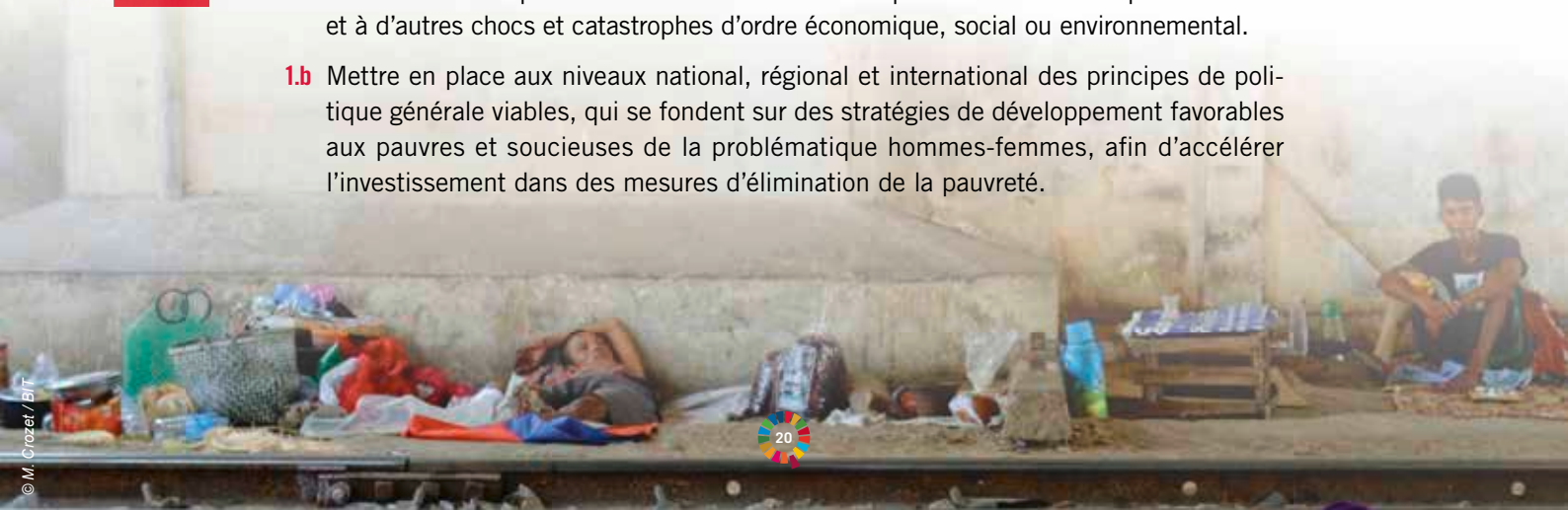
Pour en savoir plus, veuillez consulter www.ilo.org/sdg2030.

1 PAS DE PAUVRETÉ



La principale richesse des personnes qui vivent dans la pauvreté est le potentiel que représente leur propre force de travail, leur capacité à travailler de manière productive. Le travail décent pour tous, incluant la protection sociale, est dès lors la principale issue à la pauvreté pour les individus, les populations et les pays.

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national.
- 1.4 Faire en sorte que tous les hommes et les femmes aient les mêmes droits aux ressources économiques, y compris à la microfinance.
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
- 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.





2 FAIM «ZÉRO»

La production alimentaire requiert de la main-d'œuvre, et l'agriculture en emploie plus que tout autre secteur. En outre, la plupart des personnes victimes de l'extrême pauvreté vivent en zone rurale, et beaucoup dépendent des revenus de l'agriculture. Le travail décent dans les chaînes de valeur agricoles et alimentaires durables devient dès lors vital pour atteindre cet objectif.

- 2.3 Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires.
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production.



© foodvastealliance.org

OBJECTIF



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



© Banque mondiale

OBJECTIF

Des travailleurs en bonne santé et des conditions de travail sûres et décentes permettent d'augmenter les capacités productives de la main-d'œuvre. Inversement, le défaut d'accès à des soins médicaux indispensables ainsi que les maladies professionnelles et les accidents du travail chassent souvent les travailleurs de l'emploi vers la pauvreté. Dans le même temps, le secteur de la santé emploie davantage de personnes dans le monde qui ont également besoin de conditions de travail décentes pour assurer un accès universel aux soins de santé à ceux qui en ont besoin.

- 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida.
- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle.
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.





4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

L'éducation, bien qu'étant une fin en soi, est aussi un moyen d'obtenir un emploi décent, en particulier pour les jeunes, tandis que l'apprentissage tout au long de la vie est indispensable pour suivre l'évolution des compétences recherchées sur le marché du travail.

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle.

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés.



© USC Upstate

OBJECTIF

4



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour l'égalité des sexes. Pour la plupart d'entre elles, l'emploi est la plus importante source d'émancipation économique et de dignité. Réduire les inégalités entre hommes et femmes en matière d'emploi, garantir le travail décent pour toutes les femmes et l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale sont donc indispensables pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes.

- 5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris tous types d'exploitation.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques.
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

L'eau a une incidence sur la vie des travailleurs de par sa présence, sa qualité et sa quantité. Les investissements dans l'eau et l'assainissement peuvent créer des emplois décents et rémunérés et contribuer ainsi au développement durable.

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.



© Banque mondiale

OBJECTIF

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



OBJECTIF

© Banque mondiale

La transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement pourrait bénéficier et s'inspirer des «Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous» de l'OIT, qui se fondent sur les principes du travail décent.

- 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
- 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

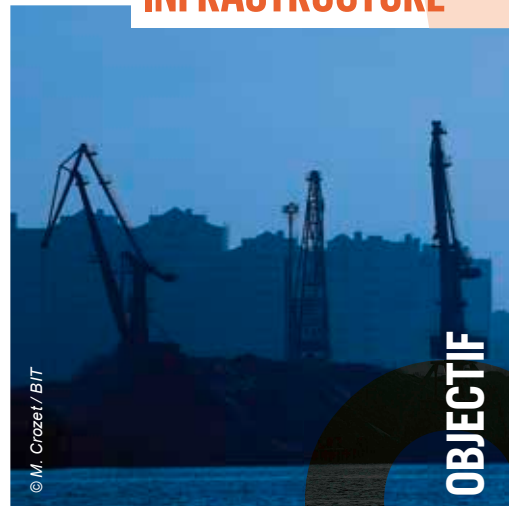




9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Le développement industriel est crucial pour le monde du travail, et le travail décent est fondamental pour rendre ce développement inclusif, innovant et socialement durable. Les programmes de développement des infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre génèrent d'importants bénéfices en matière d'emploi pour les hommes et les femmes vivant dans la pauvreté.

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain.
- 9.2 Promouvoir une industrialisation durable et augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi.
- 9.3 Accroître l'accès des entreprises et des petites entreprises industrielles aux services financiers, et leur intégration dans les chaînes de valeur.



OBJECTIF



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Le concept de travail décent, et l'importance qu'il accorde à un revenu équitable, à la sécurité sur le lieu de travail et à la protection sociale pour les individus et leurs familles, constitue un moyen direct de réduire les inégalités en matière de revenu, de richesse et d'influence économique.

10.1 Faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent de manière durable.

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable.

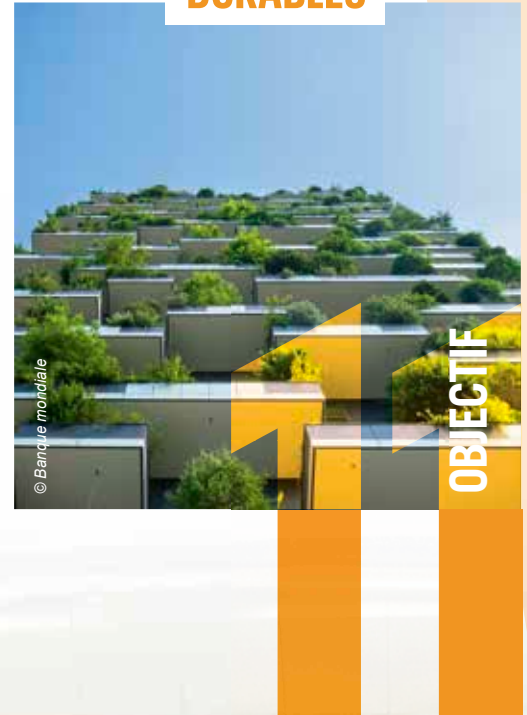
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

La création d'emplois décents est indispensable au développement urbain durable. La façon dont les marchés du travail urbains se développent détermine quant à elle si la création d'emplois génère ou non des emplois décents favorisant la réduction de la pauvreté. Un agenda du travail décent en zone urbaine peut rendre les villes plus productives, inclusives et durables.

- 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.
- 11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable.
- 11.c Aider les pays les moins avancés à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.



© Banque mondiale

OBJECTIF



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Une transition juste vers les nouveaux modèles d'emploi résultant de l'évolution des modes de consommation et de production est vitale pour mettre en œuvre cet objectif. Le travail décent pour tous – en particulier des emplois verts – contribuera à rendre le développement durable d'un point de vue écologique.

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.6 Encourager les entreprises à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois.



© Banque mondiale



© M. Crozet / B17



La lutte contre les changements climatiques va solliciter une mobilisation déterminée de la part du monde du travail et tirer grandement profit de l'application de l'Agenda du travail décent, y compris par le respect des «Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous» de l'OIT.

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

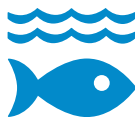


© Banque mondiale

OBJECTIF

13

14 VIE AQUATIQUE



OBJECTIF



© Banque mondiale

Le travail décent pour tous, y compris une juste rémunération et des conditions de travail convenables pour les gens de mer et les pêcheurs, est fondamental pour préserver les ressources marines et réduire la surpêche.

14.4 Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.



15 VIE TERRESTRE

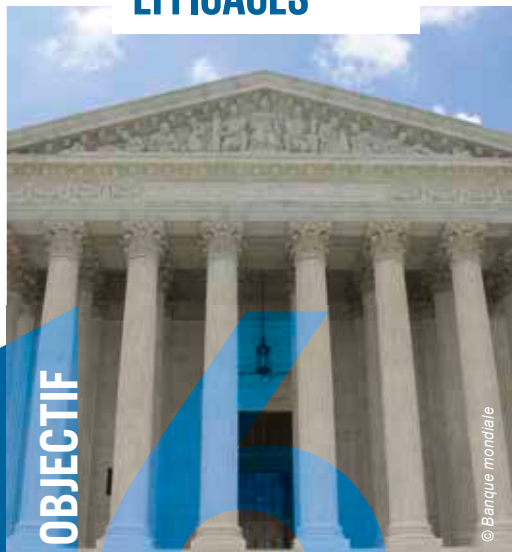
Pour garantir que la protection du milieu terrestre soit intégrée dans les stratégies de développement nationales et locales visant à réduire la pauvreté, il faudra mettre l'accent sur le travail décent pour tous les travailleurs de la terre.

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts.



15

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



© Banque mondiale

Des institutions efficaces et inclusives qui promeuvent le travail décent pour tous, basées sur le respect des normes internationales du travail et façonnées par le dialogue social, sont indispensables à des sociétés justes et pacifiques et à une prise de décision participative.

- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.3** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément aux accords internationaux.
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité.
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les partenariats formés au sein du monde du travail et autour de lui sont des composantes essentielles du Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable. Pour que sa mise en œuvre soit une réussite, il convient de renforcer encore les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs à travailler avec les gouvernements et les partenaires internationaux pour faire avancer les aspects liés au travail décent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement.
- 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.
- 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile.
- 17.18 Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement.



17





Organisation internationale du Travail (OIT)

Département de la communication et de l'information publique

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Téléphone: +41 22 799 7912
Télécopie: +41 22 799 8577
Courriel: communication@ilo.org
Site Web: www.ilo.org

Suivez-nous sur:
www.facebook.com/ilo.org
www.twitter.com/OITinfo
www.youtube.com/ILOTV



ISBN 978-92-2-231243-6

